

DECRET N°81-205 du 15 Juillet 1981

portant création du comité technique chargé de proposer la procédure à engager en vue de faire adopter par l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, par la voie d'urgence, le texte portant Statut Général des Forces Armées Populaires du Bénin.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin,

VU le décret N°80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Il est créé un comité technique chargé de proposer la procédure à engager en vue de faire adopter par l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, par la voie d'urgence, le texte portant Statut Général des Forces Armées Populaires du Bénin.

ARTICLE 2 - Le comité est composé comme suit :

- Président : Camarade DOSSOU Samuel,
- Membres : Camarades .CAPO-CHICHI Arsène,
.AISSI Théodore,
.EHOUMI Pierre,
.DOSSOU Robert,
.ADOUSSO Jérôme,
.AWANOU Paul et
.CODJIA Maurille.

ARTICLE 3 - Le comité devra, sur la base de l'ordonnance N°80-2 du 6 Février 1980 portant Statut Général des Personnels Militaires des Forces Armées Populaires du Bénin et de la communication à lui transmettre par le Secrétaire Général du Gouvernement, élaborer le projet de loi portant Statut Général des Forces Armées Populaires du Bénin et proposer, après consultation du Camarade Premier Vice-Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, la procédure d'urgence à engager pour son adoption avant le 30 Juillet 1981.

.../...

ARTICLE 4 - Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 15 Juillet 1981

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 4 - SGG 4 - Président et Membres du Comité 15.